

LA POLITIQUE RELIGIEUSE DES SAVOIE. LE PIÉMONT, LES VAUDOIS, LE PROTESTANTISME



On a vu que, dès le début, dans l'histoire du Piémont, christianisme et politique avaient toujours été intimement mêlés, les évêques devinrent très tôt des puissants, tant sur le plan économique (ils possédaient beaucoup de terres) que sur le plan politique (ils avaient un rôle central dans la gestion des villes et étaient devenus des seigneurs féodaux), et les monastères furent aussi des centres de pouvoir économique et politique qui s'ajoutaient à l'audience idéologique de l'Église. Par



Vaudois (Miniature du XV^e siècle). **À gauche**, statue de Pierre Valdo à Worms

conséquent, pape et empereur se disputaient le droit de nommer les évêques, à la fois seigneurs féodaux (dépendant de l'empereur) et chefs spirituels (dépendant du pape). Par ailleurs, le pape devient souverain temporel par la constitution du premier noyau des États du pape en 759 par la donation de Pépin le Bref, réaffirmée en 781 par Charlemagne, venant confirmer le faux document de 315 appelé « **donation de Constantin** ».

Mais, dès que le christianisme eut été reconnu comme religion d'État par l'empereur Constantin et ses successeurs (interdiction des cultes païens et reconnaissance du christianisme comme religion d'État par l'empereur Théodose en 391), cela suscita parmi les chrétiens des mouvements de contestation d'une structure qui n'apparaissait plus comme fidèle à l'esprit du Christ et qui semblait en particulier avoir trahi son esprit de pauvreté. Or, dans ce contexte, ces contestations étaient reçues à la fois comme critique de l'Église et comme subversion de l'ordre social, comme « révolutionnaires », et les pouvoirs religieux et politiques s'unirent donc pour les réprimer et les faire disparaître : être « hérétique » (l'« hérésie » vient d'un mot latin signifiant « système, doctrine, opinion » et prend le sens de doctrine contraire à celle de l'Église) conduit à être condamné par l'Église puis exécuté par l'État.

La conjoncture politique, les rapports entre les États, les discussions théologiques et philosophiques traversaient les deux grands pouvoirs qui dominèrent le Moyen-âge, la Papauté et l'Empire ; et les seigneurs choisissaient de soutenir le Pape ou l'Empereur, selon leurs intérêts ou selon les contraintes auxquelles ils étaient soumis. L'Italie du nord fut un des lieux névralgiques de ces oppositions. De 817 à 840, Turin eut pour évêque un certain **Claude**, nommé par l'empereur Louis I le Pieux (Cf image ci-contre) ; c'était l'époque de la querelle iconoclaste : fallait-il utiliser des images dans le culte, dans les églises, pouvait-on représenter Dieu ? Claude prit une position extrême en 824, détruisant dans son diocèse toute image et crucifix, interdisant les pèlerinages, les recours à l'intercession des saints, la vénération des reliques, et même les bougies allumées dans l'église. Le synode de Paris le condamna en 825, mais il resta titulaire de son siège jusqu'à sa mort en 840. Il reste une référence pour les Vaudois dont la maison d'édition est la « *Claudiana* ».



Un de ces mouvements fut celui des « **Pauvres de Lyon** » ou « Vaudois ». Le fondateur fut **Pierre Valdo**, un riche marchand de Lyon, marié et père de deux filles, né vers 1130-1140, qui en 1170 connut une crise religieuse, due peut-être au récit de la vie de saint Alexis racontée par un ménestrel ou à la lecture de l'évangile de Matthieu (19, 21), le récit du jeune homme riche que Jésus appelle à vendre ses biens et à le suivre. Ne sachant pas le latin, il décide de faire traduire en langue vulgaire les 4 évangiles, d'autres textes de la Bible et de saint Augustin, fait exceptionnel pour un laïc de cette époque. Il fait vœu de pauvreté, donne une partie de ses biens à sa famille et se débarrasse du reste ; c'était courant à l'époque, mais son originalité est de vouloir rester laïc, de ne pas s'intégrer dans un ordre religieux ; il rassemble donc des amis et connaissances pour former une communauté sur le modèle de celle des apôtres, une « *societas* » d'associés libres, qui ira prêcher l'évangile sur les places, dans les maisons, dans les églises ; ils ne veulent pas révolutionner l'Église et la foi, mais

les vivre dans leur pureté primitive. Or étant marchand et riche, Pierre Valdo était en relation avec l'archevêque Guichard qui, au départ, le reçut bien ; mais le droit de prêcher ne relève que des évêques et de leurs délégués ; l'évêque le lui interdit donc. Pierre Valdo en appelle alors à Rome en 1179. C'est le moment où l'Église a triomphé de l'Empire dans la querelle des investitures (humiliation de l'empereur Henri IV à Canossa en 1076 devant le pape Grégoire VII), mais où elle est menacée par l'hérésie cathare qui s'est constituée en une autre église qui rencontre beaucoup de sympathies en Provence, au Languedoc et dans le nord de l'Italie. Les Vaudois combattent les Cathares, ils sont donc accueillis à Rome mais le pape les



La rue Maudite où habitait Valdo à Lyon

renvoie aux décisions des évêques et les théologiens ridiculisent la délégation vaudoise pour son « ignorance ». Valdo et ses amis rentrent à Lyon, et se remettent à prêcher ; l'évêque les fait donc expulser de la ville, d'autant plus que les Vaudois autorisent les femmes à prêcher. Les Vaudois se réfugient donc en Languedoc et en Provence où ils sont bien accueillis, mais qu'ils devront bientôt quitter pour le nord de l'Italie.

La « Lombardie » est alors la Californie de l'époque, c'est donc un des lieux où se jouera le conflit entre l'Empire et la Papauté ; les mouvements « hérétiques » y abondent, les Cathares, mais aussi les « **Patarins** » (les « chiffonniers ») qui se battent contre le haut clergé politicard et corrompu, les « **Umiliati** », les partisans d'**Arnaldo di Brescia** (moine né en 1100, qui soutient les Gibelins contre Rome, qui prêche contre saint Bernard, et dont le mouvement insurrectionnel gouvernera Rome de 1147 à 1155, date de son exécution) que Valdo avait rencontrés lors de son voyage à Rome, d'autres prêcheurs comme **Pierre de Bruys** (brûlé à Saint-Gilles en 1140) et **Henri de Lausanne** (condamné à la prison perpétuelle en 1148) qui s'opposent à l'enrichissement du clergé et font l'éloge de la pauvreté. La décision est bientôt prise de ne plus dialoguer avec ces hérésies mais de les détruire par la force militaire : ce sera la croisade des Albigeois en 1208, contre les cathares confondus avec tous les autres. Les Vaudois seront le seul mouvement à survivre à cette répression violente.

En Italie du nord, ils rencontrent un autre mouvement parallèle, les « **Pauvres Lombards** », qui vivent comme les premiers apôtres, en restant dans le monde et en pratiquant leur métier, à la différence des Vaudois qui se voulaient prédicateurs errants sans aucun bien. Après une période d'hostilité, Pauvres de Lyon et Pauvres Lombards se rencontrent à Bergame en 1218 et constituent un **mouvement unique** dont les Lombards fournissent l'organisation dont les principes vont s'opposer au choix théologique du IV^e Concile du Latran en 1215 : la fraternité et la charité contre l'autoritarisme et la centralisation du pouvoir, la non-violence contre la répression et la pratique de la Croisade (les Vaudois, comme François d'Assise, étaient hostiles à la Croisade comme mode de rapport avec les Musulmans), ils mettaient une croix sur leurs sandales (on les appelle les « sandalisés ») par opposition à la croix sur le bouclier des soldats.

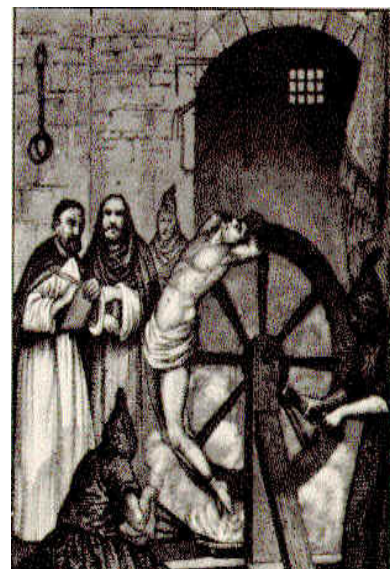
Au XIII^e siècle, les Vaudois s'installent dans les Alpes piémontaises. les conditions socio-politiques (invasions sarrasines), avaient dépeuplé la région qui avait besoin de se repeupler, et les conflits entre divers pouvoirs (rois de France, ducs de Savoie, ducs d'Acaia, abbés de Pinerolo, dauphins, archevêques...) leur laissent une relative tranquillité.

Cependant, l'**Inquisition** alertée, s'installe en 1290, marché commercial autant qu'institution spirituelle puisque les biens des condamnés étaient partagés entre les seigneurs laïcs et religieux ! L'Inquisition a été instaurée en 1231 (Constitution pontificale *Excommunicamus*), et on promet des indulgences à ceux qui participeraient à « l'extermination » des hérétiques. Le premier bûcher a lieu à Pinerolo en 1312, d'autres suivront en 1348 et 1380 (108 condamnés). Les Vaudois résistent au pouvoir ecclésiastique et à l'Inquisition, et publient de nombreuses traductions de la Bible et des textes vaudois ; ils forment une communauté hors de la communauté romaine, sans pouvoir sacerdotal ; il leur suffit de suivre le Bien sur terre, c'est là que se joue leur éternité, ils refusent les intercessions des saints, nient l'existence du Purgatoire, refusent de dire des messes pour les défunts, considérées comme des fraudes religieuses à combattre. Ils s'installent aussi dans les Pouilles et en Calabre, où ils seront liquidés avec férocité par les fantassins espagnols entraînés militairement par la conquête de l'Amérique : les 6000 habitants de San Sisto seront massacrés, et on égorge 88 Vaudois sur les marches de l'église de Montaldo Offugo. Il ne restera que les communautés vaudoises du Piémont.

Les Savoie ont toujours été fidèles à l'Église catholique et soucieux de l'alliance avec le pape. Mais ils considèrent d'abord ce qui est utile à la grandeur de leur famille. Ils considèrent que l'orthodoxie catholique est le ciment nécessaire au développement de l'État de Savoie, mais ils sont sensibles au fait que les Vaudois font partie de leurs sujets et méritent donc une certaine considération. Certes le Comte Vert promeut et mène une croisade contre les Turcs en 1365-66, il se propose de vaincre les infidèles, mais son premier but est d'être reconnu comme un grand prince chrétien. Sur un autre plan, les Savoie sont de bons chrétiens, attachés à la foi catholique, mais ils entendent garder une totale liberté de vie sexuelle, et,

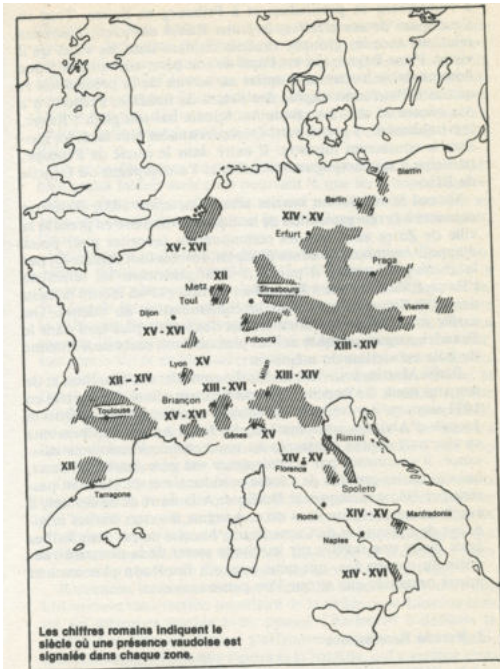


Monument d'Arnaldo di Brescia à Brescia



Scènes d'inquisition – XV^e siècle

durant son séjour à Constantinople, le Comte Vert acheta plusieurs belles esclaves pour son usage personnel ou pour celui de son barbier. Si, en 1439, le duc Amédée VIII, retiré à l'ermitage de Ripaglia, dans une cour de plaisirs charnels plus que de prière, complota pour assurer son élection à la tiare pontificale sous le nom de Félix V, c'est d'abord, plus que par dévotion, pour conquérir une fonction qui favorise l'essor de la famille de Savoie, et il en profitera pour nommer cardinaux des hommes de son clan. En 1453, c'est d'abord pour obtenir la possession d'une relique qui fera la renommée de sa dynastie, que le duc Ludovic rachète le Saint Suaire à Marguerite de Charny et le fait déposer à Chambéry.



Zone d'extension du mouvement vaudois au Moyen-Age

Tout au long du XV^e siècle, les Vaudois des hautes vallées du Piémont furent l'objet d'attaques militaires de la part des troupes françaises et piémontaises envoyées par le pape, en particulier par Innocent VIII, un des papes les plus corrompus, le premier à avoir installé et marié au Vatican ses enfants illégitimes. La croisade de Pragela, menée en 1488 se conclut par la mort de milliers de Vaudois, jusqu'à ce que le duc Charles II de Savoie s'émeuve de ces cruautés, reçoive les Vaudois et leur promette de les laisser désormais en paix

À partir du Concile de Trente, les Savoie durent avoir une politique très rigoureuse adaptée au climat de la Contre-réforme. Emmanuel-Philibert se manifesta toujours comme défenseur de l'orthodoxie catholique : ses galères participent à la bataille de Lépante contre les Turcs en 1570, il confie l'enseignement humaniste au collège des Jésuites, fait transférer le Saint Suaire à Turin, sa nouvelle capitale, en 1578, il crée l'ordre militaire chevaleresque des saints Maurice et Lazare. Mais son attitude vis à vis des hérétiques Vaudois est ambiguë : ils avaient joui d'une certaine tolérance qui leur avait permis de réunir en 1532 le **synode de Chanforan**, dans le val d'Angrogne, qui avait rallié l'église vaudoise à la nouvelle église luthérienne. Le synode fit aussi publier la traduction française de la Bible, dite Bible d'Olivétan. Sollicité par Rome, Emmanuel-Philibert frappe d'abord les Vaudois par le décret de 1560 qui leur interdit de prêcher hors de leurs vallées ; il tente ensuite une expédition militaire

qui rencontre une vive résistance des montagnards vaudois bien installés dans leurs vallées difficiles d'accès, et habiles à manier l'arquebuse. Le duc n'insiste pas et en juin 1531, il signe avec les représentants de l'église vaudoise le **traité de Cavour** qui leur confirme la liberté de prêcher dans leurs vallées (Pellice et Chisone), à la grande consternation du Jésuite Possevino qui avait guidé l'expédition. Ce fut une première en Europe : « *Nous avons ici le cas d'un prince catholique qui tolère sur ses terres la présence de sujets dissidents, spirituellement rebelles. Non seulement, il transige sur le point de la religion : il reconnaît*

légalement leur existence, il concède des garanties juridiques pour leur culte ; mais il y a plus grave encore, ce prince catholique renonce à anéantir l'hérésie » (Georges Tourn, *Les Vaudois*, Réveil, Claudiana, 1980, p. 102).



Les prés de Chanforan où l'assemblée populaire de 1532 décida l'adhésion des Vaudois à la Réforme



Soldats arrêtant un paysan -XVe s.

Mais les incidents se multiplient entre montagnards vaudois et paysans catholiques des plaines, persuadés par une intense action des missionnaires jésuites que les « barbes » (prêtres vaudois) sont des êtres diaboliques : les Vaudois érigent un temple à Luserna en 1640, hors des limites de leurs vallées, mais où ils participent à l'exploitation des carrières de pierre ; en 1653, ils incendient le couvent de capucins de Villar Pellice (les capucins étaient, avec les jésuites, leurs adversaires les plus acharnés du côté catholique), et en 1655 ils assassinent le curé de Fenile. Cela pousse la très catholique Madame Christine de France, fille d'Henri IV, sœur de Louis XIII et épouse de Victor Amédée I, à tenter une nouvelle fois de les éliminer de façon radicale : elle envoie une armée de 4000 hommes sous les ordres du marquis de Pianezza qui ravage les villages vaudois, massacre les habitants, torture avec sadisme, malgré la

résistance organisée par Josué Janavel. Ce sont les « **Pâques piémontaises** ». Le mouvement de la Contre-Réforme catholique a jeté le masque et apparaît comme une idéologie autoritaire de violence et de mort. Cela soulève la protestation de l'Europe, l'Angleterre puritaine, où John Milton écrit un sonnet en l'honneur des martyrs vaudois, Mazarin lui-même proteste, ainsi que la Suisse. La duchesse doit céder et signer de nouvelles Patentes qui renouvellent les privilèges du Traité de Cavour, mais l'église vaudoise est cassée et ses chefs condamnés à l'exil. L'Europe a connu un certain affaiblissement des protestants avec la défaite de Cromwell en Angleterre et la révocation de l'Édit de Nantes par Louis XIV en 1685, et en 1686, Louis XIV ordonna au duc Victor-Amédée II de reprendre la lutte contre les Vaudois : plus de 2000 vaudois furent tués dans les combats ou massacrés par les soldats français et piémontais, 3000 se convertirent, surtout des enfants qui furent confiés à des familles catholiques, 8500 furent emprisonnés dans des forteresses, dans des conditions telles qu'un an après il n'en restait que 3841 ; le bétail était confisqué ou massacré, les villages étaient brûlés. Pourtant en 1689, des Vaudois, guidés par Henri Arnaud, partent de Genève et par des sentiers isolés regagnent leurs vallées et s'y réinstallent. C'est la « **glorieuse rentrée** ». Sommé de les éliminer par Louis XIV qui a besoin de contrôler le passage entre la France et le Piémont, le duc Victor-Amédée II décide de rompre son alliance avec la France dont il avait été dépendant, et donc de tolérer à nouveau les Vaudois (édit de 1694), qui le soutiendront dans sa lutte contre l'armée française (victoire de Turin sur les Français en 1706). Cette victoire déboucha sur l'obtention par Victor-Amédée II du titre de roi à la paix d'Utrecht en 1713.

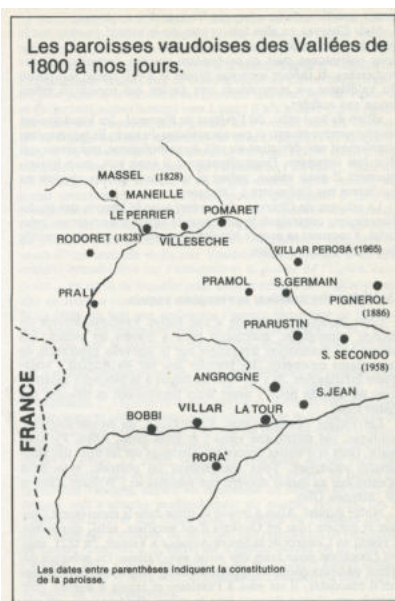
Au XVIII^e siècle, les rapports avec l'Église furent guidés par la même perspective : **maintenir l'orthodoxie catholique, mais interdire au pape toute ingérence dans le fonctionnement de l'État de Savoie**. « À Rome, il faut baiser les pieds et attacher les mains » disait-on à Turin. Aucun décret romain ne pouvait être publié au Piémont sans l'autorisation royale, par exemple la liste des livres interdits par le Saint-Office ; le roi tenait à son privilège de nommer les évêques, et il fait éloigner du pays les inquisiteurs nommés par Rome, et même le Nonce apostolique représentant le Vatican fut supprimé en 1701. L'État taxait les biens du clergé (8621 prêtres, soit 0,57% de la population, et 12 072 moines et religieuses soit 0,68% de la population, à la rapacité desquels on attribuait la pauvreté des campagnes, à cause de leurs quêtes permanentes), c'était une fraction riche de la population que par ailleurs on souhaitait contrôler : par exemple, personne ne pouvait être ordonné prêtre sans l'autorisation du juge local. Sur un autre plan, le roi tenait au contrôle des ecclésiastiques par les tribunaux civils. Après des années de conflit tendu, on aboutit en 1740 à un concordat avec Benoît XIV : on ne parla plus d'inquisiteur romain, dont les prérogatives furent confiées aux évêques, comme dans les pays gallicans ; les propriétés ne furent taxées que si elles étaient antérieures à 1620 ; les diocèses furent harmonisés avec le découpage des provinces, et on nomma un évêque à Pinerolo, ce qui permettait de réanimer l'offensive missionnaire contre les Vaudois. Charles-Emmanuel III imposa enfin à la cour des pratiques de dévotion, avec un ensemble de prêches, messes et processions obligatoires. « Dans le Piémont de Charles Emmanuel III, -écrit Georges Tourn -, on est catholique ou « religionnaire », non par conviction personnelle en matière religieuse, mais simplement parce qu'on appartient au monde catholique ou au monde vaudois. C'est l'état juridique, l'état civil, pourrions-nous dire, qui détermine la religion et non pas un choix individuel. En effet, l'enfant illégitime d'une jeune fille vaudoise n'est pas religionnaire mais catholique, c'est pourquoi il doit lui être enlevé et élevé dans la religion du Royaume. La confession religieuse est moins une question d'existence ou de doctrine, qu'un fait social ; on comprend donc que les Vaudois de cette époque aient trouvé leur pleine expression non pas dans des prédications ou des batailles, mais dans un style de vie, dans ce que nous pouvons appeler une 'culture' » (op. cit. p. 152).

Les Vaudois furent dans l'ensemble favorables à la Révolution française, et participèrent au Gouvernement provisoire de Turin, où ils furent des hommes politiques avisés ; tandis que les gardes nationaux vaudois se livrèrent à une sanglante opération contre les prêtres et les catholiques de la plaine, ce qui leur valut une réputation de bandits.

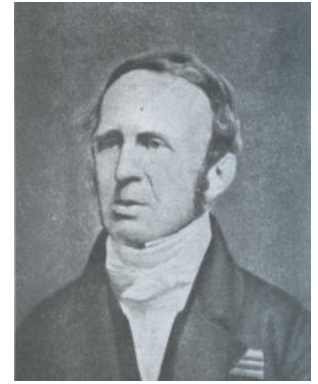
L'occupation napoléonienne changea peu la situation, sinon que la modernisation économique et juridique supprima quelques entraves au développement capitaliste, et permit le développement de groupes plus entreprenants comme les Vaudois et les Juifs ; les entrepreneurs juifs se multiplient sous Napoléon, Levi, Vita, Segre, Treves, Luzzatti, Todros. Les Vaudois ont dorénavant la possibilité d'acheter des terres, puisque la loi reconnaissait l'égalité juridique de tous les « citoyens » ; les structures religieuses ayant été abolies, les pasteurs vaudois deviennent des fonctionnaires d'État salariés par l'empire.

La Restauration remet tout en place comme avant Napoléon ; l'évêque de Pinerolo ne peut détruire les temples qui ont été construits mais engage une vive offensive idéologique contre les Vaudois, montrant que ce n'est pas un mouvement d'origine apostolique, mais un phénomène récent sans histoire. Cela obligea les Vaudois à repenser leur histoire : ils développent le thème d'une dérivation du monde apostolique : non sans quelques raisons, quelques historiens montrent que le mot « vaudois » existait avant Pierre Valdo, ce fut le cas d'Antoine Monestier qui montre qu'on faisait mention des « vaudois » bien avant Valdo, dont le nom viendrait précisément de ce mot antérieur

qui désignant les « hérétiques » et les sorciers, ceux qui luttèrent contre la transformation de l'église du Christ en église



officielle, riche et puissante de la société féodale (Cf Antoine Monestier, *Histoire de l'Église vaudoise depuis son origine et des Vaudois du Piémont*, 2 volumes, Genève, Paris, Toulouse, 1847). Les protestants européens sont séduits par cette communauté vaudoise du Piémont et y viennent en visite, de même que les protestants prussiens et genevois. Parmi eux, **Charles Beckwith** (photo ci-contre), un officier anglican anglais, viendra habiter dans les vallées vaudoises et incitera les paroisses vaudoises à créer des écoles dans chaque bourgade (169 seront créées), les fournissant de livres, et incitant les jeunes paysans à faire des études supérieures. Le vrai changement se fit en 1848 quand le roi Charles-Albert accorda aux piémontais un « Statut » : les Vaudois deviennent égaux en droit à tous les citoyens piémontais, droit à l'étude, à toutes les professions, à l'achat de terres, même si la religion catholique continue à être déclarée « seule religion de l'État », les autres cultes n'étant que « tolérés », mais les « *Lettres patentes* » du 17 février avaient émancipé les Vaudois, tandis que celles du 29 mars émancipaient les Juifs. Cela provoqua une hostilité des milieux catholiques les plus réactionnaires contre l'État piémontais qui poussa Victor-Emmanuel II à faire voter **la loi Siccardi** de 1849, qui supprimait les tribunaux ecclésiastiques (Voir l'obélisque de Piazza Savoia à Turin) : « *La loi est égale pour tous* ». L'archevêque Fransoni, qui avait appelé le clergé à ne pas se soumettre aux tribunaux civils fut arrêté et expulsé du Piémont. Fut votée ensuite en 1854 la loi Rattazzi, inspirée par Cavour, qui supprima les congrégations religieuses, fermant 331 couvents. L'Église vaudoise s'épanouira ensuite dans l'Italie unifiée, mais ce sont surtout les vallées vaudoises du Piémont qui continueront à fournir des instituteurs et des pasteurs à l'ensemble des communautés italiennes. Seul le fascisme tenta de rejeter les Vaudois hors de la communauté nationale, signant le concordat de 1929 avec l'Église catholique qui redevient « Église d'État », les



À gauche : Temple vaudois de Rome (1915) ;
en-dessous : Temple vaudois de Palerme en style gothique (1927) ;
À droite : Temple vaudois de Pra del Torno (1877) ;
en dessous : Église vaudoise d'Aosta (1900).



autres religions n'étant que des « cultes admis » persécutés et considérés comme traîtres à l'unité nationale ; on crée ainsi le mythe d'une Italie catholique, où les protestants ou juifs ne sont que des étrangers. Le Concordat ne fut modifié qu'en 1984, remettant tous les cultes sur un plan d'égalité, en particulier pour le droit à bénéficier du don de 8/1000 de chaque contribuable italien.



Le 21 février 1984, une « Entente » a été signée entre l'Église vaudoise et l'État italien, en application du III^e alinéa de l'article 8 de la Constitution de la République, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1948 : « *Les rapports des confessions religieuses autres que la confession catholique sont réglés par la loi sur la base d'ententes avec leurs représentations relatives* ». Cette entente fut approuvée par le Parlement italien par la loi 449 du 11 août 1984 et confirmée par le Synode des églises vaudoises et méthodistes.

En 1993, les églises vaudoises et méthodistes ont décidé de profiter de la loi qui permet aux églises de recevoir le **8 pour mille de l'IRPEF** (Impôt sur les revenus des personnes physiques) institué en 1984, qui a remplacé le salaire payé par l'État

aux ecclésiastiques depuis le concordat de 1929. Le synode a cependant défini un critère : ces revenus ne doivent pas être affectés à des fins de culte, c'est-à-dire servir au salaire des pasteurs ou au financement des activités culturelles, mais uniquement au financement de projets d'assistance, sociaux et culturels, dont 30% sera réservé aux pays en voie de développement, en collaboration avec des organismes internationaux religieux et laïques. Les dépenses de publicité ne peuvent pas dépasser 5% des sommes reçues.

Le « modérateur » de l'Église vaudoise est actuellement (2010) une femme, Maria Bonafede.

Église évangélique
vaudoise de Turin
(1851)



Le chandelier vaudois : d'origine inconnue, doute en relation avec le blason des comtes Luserna anciens feudataires de Torre Pellice. Référence à l'évangile de Jean, 1/5 + 7 étoiles = référence à l'Apocalypse 1/16 : 7 églises d'Asie en crise et persécutées.



Croix huguenote : vient des milieux huguenots du Languedoc, qui reprend le modèle de la croix de Malte, avec un pendentif de colombe qui représente l'Esprit Saint. Symbole de la foi réformée.



sans
de

Bûcher vaudois à Turin au XVIIIe siècle
(Angelo Lostia, *Storia di Torino*, Newton Compton
1988, p. 47)

